

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 septembre 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON -
Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN - Jacques
BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS– Jean-Luc GUILMOT - Caroline de
VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der
STRATEN WAILLET-VELGE - Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés :

Philippe MIGNON : Echevin ;
Guy MICLOTTE - Patrick LAMBERT – Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 25 août 2008.

M. Denis demande que l'on modifie des termes repris dans le point 13 « Budget communal 2008 – Modification budgétaire N°1 – Arrêt », souhaitant que l'on cite « traitement du coordinateur du complexe sportif », plutôt que « traitement du gérant du complexe sportif ». Cette demande est approuvée à l'unanimité. Le procès-verbal de cette séance sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance de cinq arrêtés du Collège provincial approuvant les comptes 2007 des fabriques d'églises de Dion-le-Mont, Longueville (approbations moyennant rectifications), Vieusart, Corroy et Bonlez (approbations).

Mme Verstraeten annonce le 1^{er} Salon des jeunes et futurs parents à Chaumont-Gistoux le dimanche 5 octobre 2008 de 10 à 13h dans la MCAE « Bruyères et Coquelicots ».

Au programme pour les parents, un atelier massage et portage des bébés, une animation « préparation à la naissance » par l'ASBL Timoun, une conférence sur le « rythme et le sommeil du jeune enfant », des stands de présentation des acteurs locaux (coordinatrice accueil temps libres, activités extrascolaires, stages et plaines, service baby-sitting et Bébé bavard de la Ligue des Familles, consultations pour enfants de l'ONE, service d'accueillantes conventionnées de l'ISBW, handi-contact communale,...

Au programme pour les enfants de 0 à 6 ans, un module « L'oreiller magique – comment apprivoiser le sommeil ? » par l'ONE, « Jeux de coopération » par le centre PMS de Jodoigne, « Coin lecture » par la Ligue des Familles, Atelier « Mini cabinet médical – Comment apprivoiser la visite chez le docteur ? » par le PSE, promotion de la santé à l'école de Wavre, Atelier « Eveil musical » par la halte-garderie « Les P'tits loups » de Dion.

Mme Louette souligne la poursuite du programme Sentier des Arts le prochain week-end avec 60 possibilités de visites pour découvrir des œuvres d'artistes.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. **Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Modification N°1 au budget pour l'exercice 2008 - Avis.**

Délibération

4. **Tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise protestante de Belgique – Budget pour l'exercice 2009 – Avis.**

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

5. **Réalisation de clôtures à la zone récréative de Dion-Valmont - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

Mme Aubecq entre en séance.

Le Conseil communal approuve ce dossier par 13 oui, 2 non (Mmes Troosters et de Baets) et 2 abstentions (Mme Aubecq et M. Guilmot).

Mmes Troosters et de Baets votent non et justifient leur vote en ces termes : « Que l'on utilise les clôtures quand il y a un réel danger pour les personnes, d'accord, mais que l'on fasse des dépenses aussi importantes pour protéger un vieux bâtiment et mettre des jeunes en cage..., nous trouvons cela peu correct et pour cette raison, nous votons NON sur ce point. »

M. Guilmot s'abstient car devoir arriver à une telle solution pour régler un problème de vandalisme le désole mais il n'y a pas d'autre solution.

Délibération

6. **Placement d'une pompe diesel rouge pour les véhicules communaux – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

Délibération

7. **SWDE : Service de distribution d'eau – Alimentation en eau du bâtiment PARDON, rue de la Vallée, 8 - Souscription de parts sociales.**

Délibération

8. **SWDE : Service de distribution d'eau – Alimentation en eau du bâtiment VANHUFFEL, chaussée de Huy, 13 - Souscription de parts sociales.**

Délibération

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

9. **Création de voiries dans le cadre d'une demande pour un lotissement en 7 lots rue des Moutons – Avis.**

Mme Aubecq s'abstient au vote sur ce dossier estimant que certaines incertitudes persistent sur ce projet à travers le rapport émis par l'échevin de l'urbanisme.

Délibération

ENVIRONNEMENT

10. Déchets ménagers – AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférentes – Convention Sacs poubelle communaux payants – Avenant 2008 – Approbation.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

11. Projet d'établissement de l'école de Dion - Amendement.

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

Mmes de Baets et Troosters posent la question suivante :

Mobilité :

« Notre échevin de la mobilité nous a entraînés dans une sympathique balade à vélo dans le cadre des activités de la Semaine de la mobilité dans notre commune et nous l'en remercions.

A ce sujet, nous voudrions poser quelques questions et faire certaines remarques :

Le TEC a fait de gros efforts pour développer les lignes de bus, il y a encore du travail, mais la situation s'améliore. A la réunion citoyenne de Vieusart, vous m'avez certifié que le TEC était seul responsable du choix de l'implantation des nouveaux arrêts. Je me suis informée auprès du TEC et l'on m'a certifié que cela se faisait en concertation avec la commune. De toute façon, ces arrêts sont dangereux (Bout du Chemin de l'Herbe près de la Chaussée de Huy et carrefour Chemin du Fort des Voiles – Royenne) et nous vous demandons d'agir au plus vite et de demander leurs changements. Pouvez-vous exiger des riverains qu'ils taillent leurs haies et autres végétations au plus court car les nouveaux rétroviseurs électroniques des bus sont fragiles et subissent des dégâts importants : Chemin de Royenne, Rue Somville, ... Qui est responsable de l'entretien des abribus ? Il y a quelques temps, le TEC a proposé aux communes de signer une convention pour l'entretien des abribus, avez-vous signé cette convention ; si non, pourquoi, car le prix était intéressant. »

M. Mertens répond que des nouveaux arrêts ont été étudiés par le TEC. Il souligne que, depuis le début de la législature, il n'y a eu qu'une seule demande d'un habitant pour déplacer un arrêt gênant. Les responsables se sont alors rendus sur place et ont émis une proposition cohérente. Au niveau de la taille des haies et autres végétations, la Commune n'a reçu aucune remarque des TEC à ce propos. M. Mertens rappelle qu'il est du devoir civique de tout citoyen de tailler sa haie. Au sujet de l'arrêt Royenne, M. Mertens souligne qu'il ne serait quasiment pas possible pour un bus TEC de s'arrêter au-delà. Mme de Baets souligne qu'il existe à certains endroits des poteaux d'éclairage obstrués par des branches et que la Commune doit inviter les propriétaires des arbres et haies à les tailler. Au niveau de l'entretien des abribus, M. Mertens signale que le Collège pensait faire réaliser cet entretien par le personnel communal afin de réaliser des économies. M. Decorte souligne que le Collège a obtenu la réalisation de l'aménagement de deux arrêts de bus supplémentaires par

rapport à ce qui avait été prévu et qu'un avis au service technique avait été transmis quelques jours auparavant au niveau de l'entretien de la dalle d'arrêt au Bonly, à la ferme Stiernet. Mme Troosters souhaite que l'on veille à désherber les arrêts situés dans les campagnes et signale des problèmes rencontrés par les usagers à un arrêt situé très proche d'une clôture Rue du Village. Les usagers s'y retrouvent souvent dans un épais tapis d'herbe ou de boue. M. Gauthier signale qu'il avait effectué un tour de la commune il y a quelques années avec des responsables du TEC et qu'ils avaient constaté la nécessité d'établir des aires de débarquement plus importantes mais que les budgets très réduits en décidaient autrement.

Mmes de Baets et Troosters posent la question suivante :

Informations :

« Articles dans le journal Amalgame – Est-il normal qu'on change le contenu des articles d'associations sans en prévenir les auteurs ; jamais quand je faisais partie de la commission, cela n'est arrivé.

Site Internet communal – Les offres d'emplois vacants sont-elles publiées sur le site Internet communal comme vous l'annoncez dans votre déclaration de politique générale en page 2. Que trouvons-nous ? « Le site web est actuellement en travaux... certains données ne sont pas complètes et en cours de mises à jour. Nous vous remercions pour votre compréhension et faisons le maximum pour accélérer les modifications » Cette dernière phrase est vraiment déplacée ; ce n'est quand même pas si difficile de mettre l'agenda à jour, c'est une question de respect des citoyens !!! Les seules activités présentées sur le site sont les promenades du Groupe Sentiers... une à deux fois la semaine, comme si la seule activité dans cette commune était la promenade ! A ce tarif, il vaut mieux fermer le site ! Voilà deux ans que la nouvelle majorité est aux commandes et le site communal est plus que jamais dans les limbes ; à quand un site efficace ? »

M. Mertens répond que lorsque des changements sont introduits dans les articles des associations, il en est fait part à l'auteur des articles. Mais il concède qu'il y a eu quelques accidents d'écriture dans les récents Amalgame (ligne disparue, texte modifié). Il souligne que le Collège essaie que ce soit le plus parfait possible. M. Landrain ajoute que la dernière édition de l'Amalgame était riche en informations et plus attractive que les précédentes.

Au niveau du site Internet, M. Mertens signale qu'une nouvelle configuration du site a été lancée en 2007 mais qu'il y a eu beaucoup d'erreurs recensées. Suite au constat de ces erreurs, il y a eu une réorganisation du service Secrétariat et Information. De nombreux efforts ont été consentis pour améliorer le journal communal Amalgame, les deux prochains mois seront consacrés à une amélioration du site Internet.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

12. Mise en disponibilité pour maladie de Madame Geneviève BAJART, maîtresse spéciale de morale, à partir du 26 mai 2008 – Décret du 05 juillet 2000.

Délibération

13. Organisation de la rentrée scolaire 2008-2009 (voir note de synthèse détaillée) – Ratifications.

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 25 août 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 35 minutes.

Le Secrétaire,

B. ANDRE

Le Président,

L. DECORTE